



**PORT AUTONOME
DE COTONOU**

Section 0. Avis d'appel d'offres

**Objet : Accord cadre pour la maintenance des groupes électrogènes du Port
Autonome de Cotonou**

Référence de l'AAO : S_DT_79196



Avis n° : .0077./2023/PAC/DG/DMP/SPMP/DPMP/SAP du .05/.04/.2024

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite au plan de passation des marchés publics du Port Autonome de Cotonou affiché sur le tableau d'affichage du PAC et publié sur son site web le 29 décembre 2023.
2. Le Port Autonome de Cotonou a obtenu dans le cadre de son budget des fonds et à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre de **l'accord cadre relatif à la maintenance des groupes électrogènes du Port Autonome de Cotonou**. La présente procédure aboutira à la signature d'un accord cadre mono-attributaire qui sera mis en œuvre par émission de bons de commande successifs sur l'ensemble de sa période de couverture, conformément à l'article 41 de la loi N°2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin.
3. Le Port Autonome de Cotonou sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir les services de maintenance de son parc de groupe électrogène secours et les motopompes de la station de pompage installés dans ses postes d'énergie électrique ou à proximité des installations secourues. Les groupes électrogènes sont de plusieurs marques, et de type ouvert (sans capot) ou insonorisé (avec capot). Leur puissance varie de 30 KVA à 450 KVA. L'accord cadre est constitué en un (01) lot unique et les variantes ne seront pas prises en compte.
4. La participation à cet appel d'offres ouvert telle que définie dans la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant Code des marchés publics en République du Bénin concerne tous les candidats, remplissant les conditions définies dans le présent dossier d'appel

d'offres ouvert et qui ne sont pas frappés par les dispositions des clauses 61 et 121 de ladite loi.

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès du Directeur des Marchés Publics du Port Autonome de Cotonou ou son mandataire ;
Email : fadahevigbe@pac.bj et prendre connaissance des documents d'appel d'offres au Secrétariat permanent des marchés publics **au bureau 111 situé au Rez-de -chaussée (RDC) du bâtiment de la Direction des Marchés Publics du Port Autonome de Cotonou de : 08h-12h30 min et 14h -17h30 min (GMT+1)** ou sur le site web du PAC à l'adresse suivante : www.portcotonou.com.

6. Les exigences en matière de qualification sont :

a) Pour les anciennes entreprises

✓ **Exigences techniques et expériences :**

- Être une entité spécialisée dans la maintenance des groupes électrogènes justifié par l'original ou la copie légalisée de l'extrait du Registre de Commerce et de Crédit Mobilier ou les statuts si requis ;
- Avoir réalisé au moins deux (02) marchés similaires au cours des cinq (05) dernières années (2019, 2020 ; 2021, 2022 et 2023) et de l'année en cours **d'un montant minimum de vingt-cinq millions (25 000 000) FCFA chacun**, justifié par des attestations de bonne fin d'exécution ou attestation de services fait ou des procès-verbaux de réception. L'une ou l'autre des preuves fournies doit être appuyée de contrat (pages de garde, de signature et de la page comportant le montant) en copie simple ;
- Disposer du matériel nécessaire pour l'exécution des prestations ;
- Disposer des moyens humains nécessaires pour l'exécution des prestations.

✓ **Exigences financières :**

- Avoir réalisé un chiffre d'affaires moyen annuel des trois (03) dernières années (2021, 2022 et 2023) d'un montant minimum de trente-cinq millions (35 000 000) FCFA justifié par les états financiers présentés par un comptable employé de l'entreprise et attestés par un membre de l'Ordre des Experts Comptables et Comptables Agréés et portant la mention DGI, la page de certification du



membre de l'OECCA du Bénin et celle portant la mention de la DGI doivent être en original ou en copie légalisée ;

Ou

- Avoir accès à des financements tels que des avoirs liquides, lignes de crédit, autres que l'avance de démarrage éventuelle, à hauteur de cinq millions huit cent mille (5 800 000) FCFA justifié par une attestation d'une banque ou une institution financière agréée en République du Bénin.

b) Pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois années d'existence

✓ **Exigences techniques et expériences :**



- Être une entité spécialisée dans la maintenance des groupes électrogènes justifié par l'original ou la copie légalisée de l'extrait du Registre de Commerce et de Crédit Mobilier ou les statuts si requis ;
- Fournir une attestation d'assurance de risques professionnels couvrant une responsabilité civile contractuelle d'un montant au moins égal à trente-cinq millions (35 000 000) FCFA valide sur la durée de l'exécution de l'accord cadre ;
- Disposer du matériel nécessaire pour l'exécution des prestations ;
- Disposer des moyens humains nécessaires pour l'exécution des prestations.

✓ **Exigences financières :**

- Fournir le bilan d'ouverture pour les entreprise naissante et les états financiers des années d'existence pour les entreprises n'ayant pas trois ans d'âge ;

Et

- Avoir accès à des financements tels que des avoirs liquides, lignes de crédit, autres que l'avance de démarrage éventuelle, à hauteur de cinq millions huit cent mille (5 800 000) FCFA justifié par une attestation d'une banque ou une institution financière agréée en République du Bénin.

7. Le délai d'exécution de la prestation est de trente-six (36) mois.

8. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier complet d'appel d'offres à compter du 05/02/2024. Le dossier d'appel d'offres en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats

intéressés sur simple présentation de ces derniers au secrétariat permanent des marchés publics au **Bureau 111 situé au Rez-de-Chaussée du bâtiment de la Direction des Marchés Publics (DMP) du Port Autonome de Cotonou de : Route de la Marina, Tel 21 31 28 90 Cotonou (République du Bénin)** aux heures suivantes : **08h -12h30 min et 14h -17h30 min (GMT+1)**. Ce dossier peut être téléchargé sur le site web (Non applicable) ou obtenu par voie électronique à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.

Ce retrait est matérialisé par une fiche de décharge¹ établie selon un modèle mis à disposition par l'Autorité de régulation des marchés publics.

9. Les offres sont rédigées en langue française et devront être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée de l'offre sur clé USB sous le format PDF, le tout dans une enveloppe unique à l'adresse ci-après : au Bureau 111 situé au Rez-de-chaussée du bâtiment de la Direction des Marchés Publics du Port Autonome de Cotonou au plus tard le 01^{er} / 03 / 2024 à **10h 00 minutes (GMT+1)**. **Le défaut de présentation de l'offre suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire.** Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes et aux frais des soumissionnaires concernés.

10. Les offres (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des candidats ou de leurs représentants qui souhaitent être présents à l'adresse ci-après Salle de dépouillement de la **Direction des Marchés Publics du PAC**, le 01^{er} / 03 / 2024 **à partir de 10 heures 30 minutes (GMT+1)**.

11. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant d'un million cinquante mille (1 050 000) F CFA.



En ce qui concerne les micros, petites et moyennes entreprises, la garantie de l'offre peut prendre la forme d'une simple lettre de déclaration suivant le modèle prévu dans les formulaires de soumission du dossier d'appel d'offres.

12. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de *quatre-vingt-dix (90)* jours calendaires à compter de la date limite de soumission.

13. Une visite groupée du site sera organisée par l'autorité contractante à la date ci-après : *16/... Février...../2024*. Le point de départ de cette visite est la Direction des Marchés Publics du Port Autonome de Cotonou. Le port des Equipements de Protections Individuelle (chaussure de sécurité, gilet et casque) sont obligatoires pour l'accès au Port de Cotonou.

Fait à Cotonou le, *05 Février 2024*



Le Directeur des marchés publics

[Signature]
Félix Dieudonné ADAHE VIGBE